

## À VOUS DE JOUER, TESTEZ-VOUS! Les réponses sont en bas de page

#### **QUESTIONS..**

Oui □

1-Le pictogramme signifie que le produit peut provoquer le cancer.

2-Je peux reconditionner, sans problème, un produit chimique dans une bouteille, un récipient alimentaire.

> Oui 🗆 Non □

3-Je peux me laver les mains à l'essence ou au solvant, cela ne risaue rien.

Oui 🗆

4-Je porte des gants de protection lors de mon travail, j'évite donc le lavage des mains en fin de poste.

Oui 🗆

Non □

5-Je peux prendre mon café et mon casse-croûte à mon poste de travail.

Oui 🗆

Non □

6-Les huiles de vidange sont dangereuses pour ma santé.

Oui 🗆

Non □

7-Pour nettoyer mon poste de travail et mes vêtements, j'utilise la soufflette.

8-Les produits chimiques mis sur le marché ne sont pas dangereux pour la

Oui 🗆

Non □

9-Les produits chimiques sont dangereux uniquement par contact cutané.

Oui □

10-Les poussières et fumées dans les activités de mécanique ne sont pas dangereuses pour la santé.

Oui 🗆

#### **RÉPONSES.**

être composées de substances CMR.

10. Non : les poussières métalliques peuvent être de différentes origines et peuvent

Linhalation et l'ingestion (mains a la bouche, stylo, cigarette,...). 3. Nou : les voies de bénétration des broduits chimiques sont le contact cutaué,

LD2 (Fiches de Données de Sécurité du produit).

ntilisés (conseils de sécurité pour l'utilisation et le stockage) via l'étiquette ou la 8. Non: Il est necessaire de connaître l'etiquetage et la classification des produits

anabeusion des anpatances danderenses).

7. Non : le nettoyage de fin de poste à la souttlette est à proscrire (remise en cyaldees eu sapstauces aandelenses bont la saute (CMK).

6. Oui : les huiles de vidange sont des huiles dégradées et potentiellement

5. Non: il est tormellement interdit de boire ou manger à son poste de travail.

4. Non: le port de gants de protection ne remplace pas le lavage des mains.

gaudereux pour la sante.

3. Non : il s'agit d'un contact cutané direct avec des produits chimiques

repositionnement de l'étiquette sur le nouveau.

des contenants alimentaires. Et tout reconditionnement doit donner lieu au 2. Non: il est formellement interdit de reconditionner des produits chimiques dans

respiratoire, toxicité spécifique pour certains organes cibles.

1. Oui : ce pictogramme signifie Produits CMR, toxicité par aspiration, sensibilisation

#### **POUR NOUS CONTACTER**

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter votre Service de Santé au Travail

SIÈGE ADMINISTRATIF ET SOCIAL SIÈGE ADMINISTRATIF ET SOCIAL CENTRE D'ÉTUPES Allée Hugoniot - Zone Technoland/Brognard BP 12106 - 25462 ÉTUPES CEDEX

5A, rue Bougauld BP 59 39107 DOLE CEDEX Tél. 03-84-79-89-00



**Contact SSTNFC:** contact@sstnfc.com http://www.sstnfc.com/

Contact AIST 39: contact@aist39.org http://www.aist39.com/



# **RISQUE CHIMIQUE EN MÉCANIQUE AUTOMOBILE**

# S'informer pour mieux se protéger





## REPÉRER LES SITUATIONS EXPOSANTES

Vous travaillez dans le secteur de l'entretien automobile, motocycles, poids lourds, engins agricoles, vous manipulez divers types de produits.

## Vous êtes exposés au risque chimique

Le risque chimique en mécanique est lié à l'utilisation des divers produits (liquide de frein, liquide de refroidissement, solvants, dégrippants, ...), mais aussi au contact des huiles usagées (huile moteur, huile de boite,...) et à l'exposition aux gaz d'échappement. En effet, certains produits dont les huiles usagées et les aaz d'échappement contiennent des substances toxiques voire cancérogènes.

Ces substances peuvent avoir de nombreux effets sur l'organisme, certains immédiats (céphalées, vertiges, troubles digestifs,...) et d'autres à long terme, comme :

> Effets cancérogènes Effets mutaaènes Toxicité pour la reproduction

### Les situations de travail exposantes

- Vidanges.
- Réalisation des niveaux.
- Graissage et dégripage des organes mécaniques.
- Changement de filtres.
- Mise en fonctionnement des moteurs dans l'atelier.



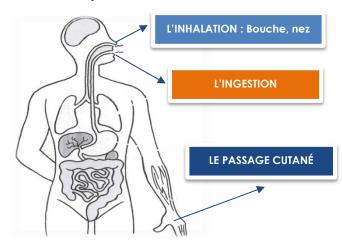
Certains produits sont étiquetés comme agents chimiques dangereux. Pictogrammes, mentions de danger, d'avertissement, vous informent sur les dangers liés à l'utilisation.



**INFORMEZ-VOUS!** LISEZ L'ÉTIQUETTE

## **QUELS RISQUES POUR VOTRE SANTÉ?**

#### Les voies d'exposition



### Les conséquences pour votre santé

- Solvants: irritations cutanées, oculaires, troubles digestifs et neurologiques.
- Carburants : l'essence contient du benzène : cancer du sana.
- Huiles: hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et amines aromatiques: eczémas, cancer cutané, cancer de la vessie.
- Poussières : amiante : cancer des poumons.
- Fibres céramiques réfractaires : possible cancérogène.

## LE SAVIEZ-VOUS ?



Les fumées des gaz d'échappement sont reconnues cancérogènes. Il est donc impératif d'éviter l'inhalation de celles-ci,

en évitant la mise en fonctionnement des moteurs des véhicules à l'intérieur de l'atelier ou en utilisant les tuyaux d'évacuation prévus à cet effet.

En cas de contact accidentel avec des solvants. des colles, du gazole,... se changer immédiatement et laver soigneusement la peau exposée à l'eau et au savon.

#### LES BONNES PRATIQUES

#### Au poste de travail

- Veiller à utiliser les cuves de récupération des huiles usagées évitant le contact avec celles-ci.
- Veiller à déposer les chiffons souillés de produits (solvants, dégrippants, ...) dans des containers prévus à cet effet et fermés.
- Veiller à mettre systématiquement en route les systèmes d'aspiration existants (évacuation des d'échappements, par exemple).
- Ne pas obstruer ni modifier les installations d'aspiration présentent sur certains outils (ponceuse, ...) à votre seule initiative.
- Signaler systématiquement à votre employeur tout dysfonctionnement du matériel.
- Limiter fortement l'utilisation de la soufflette.

#### L'hygiène

- Ne pas manger et boire au poste de travail.
- Se doucher après la journée de travail.
- Se laver régulièrement les mains, même si port de gants de protection.
- Séparer les vêtements de ville et les vêtements de
- Changer régulièrement les vêtements de travail.

## La protection individuelle

## Porter les équipements de protection adaptés et les entretenir

Gants simples ou manchettes adaptés à la manipulation des produits chimiques (nitrile, caoutchouc,... répondant à la norme EN 374).

Vêtements de travail (ensemble pantalon, veste) en coton ignifugé ou textile technique ininflammable.

Chaussures de sécurité montantes et fermées avec semelles antidérapantes et anti-perforation.



impérativement un masque type FFP3 lors de la aénération de poussières ou fumées et masaue à cartouches lors du contact avec des vapeurs (solvants, peintures, ...).

Porter

#### Le suivi médical

- Signaler à votre Médecin du Travail toute anomalie.
- Effectuer les examens complémentaires de dépistage prescrits.